

Commune de GRANDFONTAINE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n° 6/c Annexes sanitaires

Approbation initiale : 21 Mars 1975

Modification : 7 Juillet 1985

Modification 2 : 6 Juillet 1990 (sans E.P)

Modification 3 : 15 Juin 1991

Mise à jour : 12 Mars 1993 (L.123.8)

Modification 4 : 21 Septembre 2004

Révision simplifiée : 21 Septembre 2004

Révision 1 : 6 Juillet 2012

Modification simplifiée : 1^{er} Juillet 2016

Modification 5 :

Sommaire

- Alimentation en eau potable p. 3
- Collecte et traitement des eaux usées p. 4
- Collecte et traitement des déchets p. 5

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune dispose de deux réseaux :

- Un pour le village, assuré par le Syndicat Intercommunal d'alimentation d'eau potable (S.I.A.E.P) qui regroupe les communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château, Velesmes-Essarts ainsi que le hameau de Benusse (Saint-Vit).

La gestion est confiée à GAZ & EAUX.

Un pour La Belle Etoile à Grandfontaine, assuré par le Syndicat du Val de l'Ognon, qui regroupe les hameaux de la Cocotte, la Croix Rouge, la Belle Etoile.

La station de pompage se trouve sur le territoire de Montferrand-le-Château ainsi que le château d'eau.

Le réseau fonctionne à environ 75 % de son rendement.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation.

De manière générale, la commune dispose de réseaux d'eaux usées strictes dans la partie haute du village, de réseaux séparatifs dans la partie basse, d'un réseau unitaire dans le vieux bourg autour de la mairie.

Un collecteur secondaire desservant le village se raccorde au réseau principal qui arrive à une pompe de relevage de transfert vers la station de traitement de Port Douvot. Ces deux derniers équipements sont gérés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine qui, outre la commune, regroupe Boussières, Franois, Chemaudin, Montferrand-le- Château, Thoraise et une partie de Serre-les-Sapins

Le collecteur intercommunal dessert la Belle Etoile.

Certains secteurs ne sont pas reliés au réseau collectif, notamment à l'est de la voie ferrée, en contrebas du village, à la Belle Etoile et aux Baraques de la Rose ; le schéma d'assainissement devra définir les conditions de leur assainissement individuel.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

La collecte des eaux pluviales n'est pas assurée dans tout le village. Ce problème a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du schéma directeur d'assainissement (notamment vis-à-vis du fonctionnement des dolines), dans la mesure où la commune a connu des inondations par ruissellement pluvial (secteur de la Marne).

Ainsi, deux dolines ont été retenues comme pouvant faire l'objet de bassins de rétention des eaux pluviales ; elles font l'objet d'emplacements réservés sur le règlement graphique du P.L.U.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La commune a développé une gestion des déchets qui s'inscrit dans une politique de protection de l'environnement et qui fait appel au civisme des citoyens. Les déchets doivent donc être triés :

- Dans des conteneurs spéciaux pour le verre (deux points de collecte à l'entrée du complexe sportif et à l'entrée de la zone artisanale)
- Dans un conteneur spécifique pour les vêtements près du complexe sportif
- Dans les bacs jaunes pour les déchets recyclables (papiers, cartons, bouteilles plastiques, emballages, ...) et dont le ramassage est assuré tous les quinze jours
- Dans les bacs gris pour les déchets ménagers non-recyclables dont le ramassage est hebdomadaire

Les autres déchets (gravats, batteries, huiles, encombrants, plastiques, déchets verts) doivent être portés à la déchetterie de Thoraise ou celles de Besançon, gérée par le Sybert.